

CHARTRE PAYSAGÈRE, URBANISTIQUE ET ARCHITECTURALE DU PAYS DU GRÉSIVAUDAN

La charte se déroule en 5 étapes :

1. Etablissement d'un diagnostic ciblé avec animation de 6 visites de sites et de 3 ateliers de travail, échanges, débat.
2. Organisation d'« ateliers élus » présentation des conclusions du diagnostic et recensement des attentes et besoins par rapport à la Charte
3. Conduite d'une réflexion stratégique, établissement de scénarios d'évolution des paysages et identification de pistes d'action, Atelier d'échange et de débat sur le projet paysage du Grésivaudan
4. Etablissement de la charte comme le résultat d'un processus de co-construction d'une part et la continuité d'une démarche participative et pédagogique d'autre part.
5. Restitution élargie (sensibilisation des élus et communication)

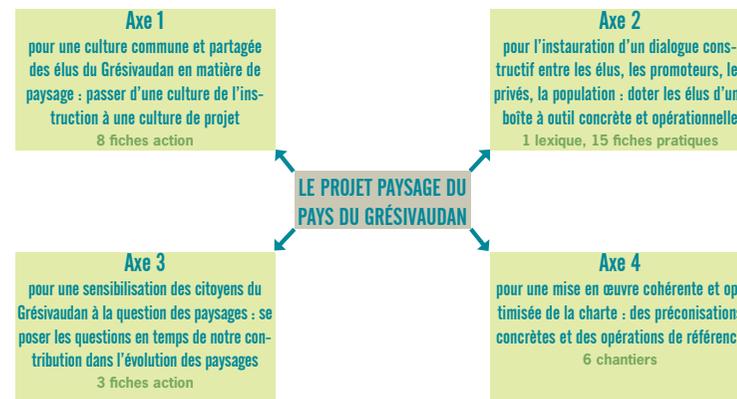
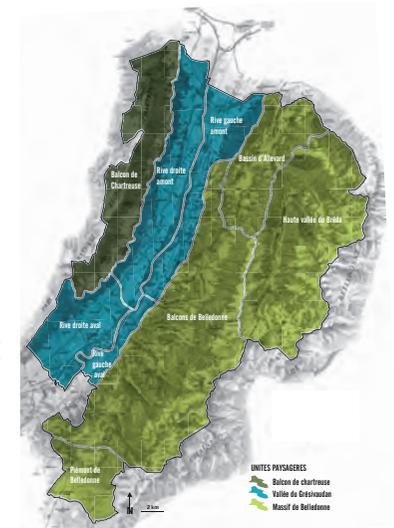
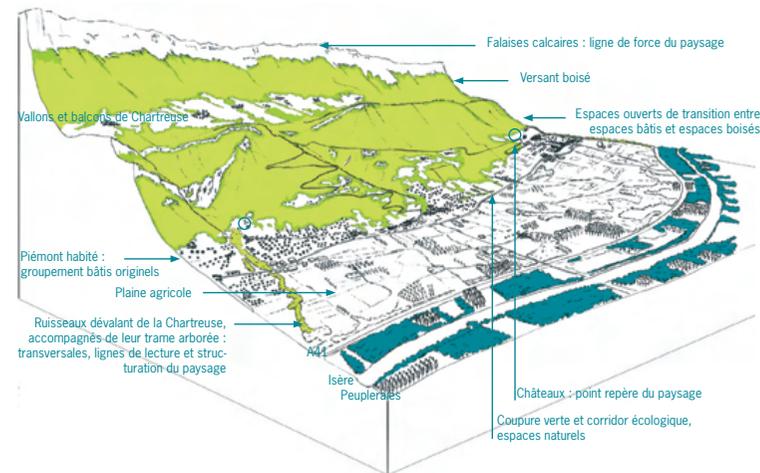
La charte paysagère, urbanistique et architecturale du Pays du Grésivaudan c'est ...

Un document de référence ...

- outil de connaissance des paysages du Grésivaudan et outil de référence pour les études d'aménagement et d'urbanisme au travers du diagnostic
- approche stratégique et prospective au travers du « projet paysage » du Pays du Grésivaudan
- plan d'action pour préserver, requalifier et valoriser les paysages du territoire, avec des fiches action et des chantiers à court terme
- outil opérationnel à destination des élus et des techniciens des communes et intercommunalités pour une meilleure prise en compte du paysage « au quotidien » au travers du « classeur paysage »

Un processus de « co-construction », de concertation et de participation sur 18 mois ...

Un processus de pilotage et de suivi ...



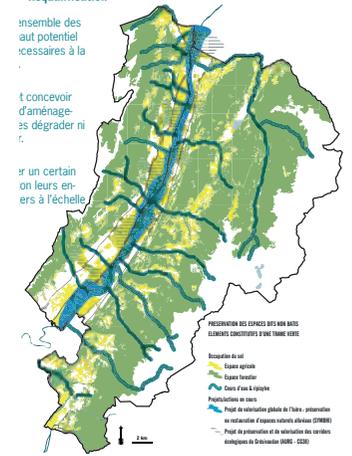
PETITE ET GRANDE HISTOIRE DES PAYSAGES DU GRÉSIVAUDAN



CE QUE NOS PAYSAGES PEUVENT GAGNER OU PERDRE...

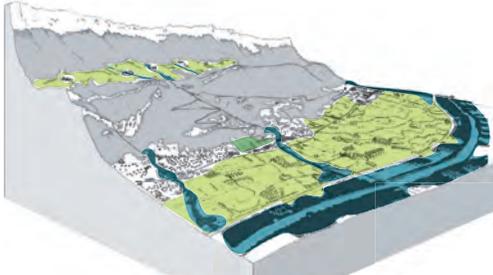


Le Grésivaudan, du fait de ses caractéristiques géologiques et géomorphologiques – la vallée, les balcons, les falaises, la montagne... – offre un **paysage monumental remarquable et quasi immuable** à une échelle de temps « humaine ». Et lorsque l'on pense « paysages du Grésivaudan », c'est avant tout ce paysage monumental qui s'impose à nous...



Un paysage à construire

Rive droite



- Préserver, requalifier et conforter les continuités paysagères : agricoles et forestières (ripisylves, versants),
- Requalifier, ponctuellement, les espaces non bâtis



- Traiter les limites entre espaces bâtis et espaces à haut potentiel paysager (espaces agricole, espaces forestiers, cours d'eau...) : leur donner du sens et du contenu.



- Elargir le paysage de « renouvellement » du bâti : « construire la ville sur la ville », pour requalifier le cadre de vie en privilégiant sa multifonctionnalité



- Restaurer le dialogue entre le bâti et son contexte paysager, urbain, architectural et environnemental pour renouer les liens

QUELS PAYSAGES SOUHAITÉS POUR LE GRÉSIVAUDAN ?

QUELS OUTILS POUR METTRE EN OEUVRE LE PROJET PAYSAGE ?

Chantier 5 : Traitement paysager des limites et transitions entre espaces bâtis et non-bâti, l'exemple des jardins familiaux



Chantier 2 : Requalification et valorisation des espaces à haut potentiel paysager et contribution à la mise en place de la trame verte

